Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/08/2024 - 5034 - 2022 B 00675 - 915 224 216 - AB TRUCK

2024 S 005034

AB TRUCK

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Chemin Emmanuel Burel, 97430 LE TAMPON
915 224 216 RCS ST PIERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 19 213,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	19 213,04 euros
Absorption des pertes antérieures	69,00 euros
Solde	19 144,04 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	19 044,04 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 19 044,04 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Olivier BOYER

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*06

Désignation de l'entreprise	AB TRUCK		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	11 Chemin Emmanuel Burel	97430 LE TAMPON	
SIRET	9 1 5 2 2 4 2 1 6 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent* 6	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	877	030 173	704
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	877	048 173	704
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	1 942	062	1 942
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 274	066	2 274
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 645	070	8 645
		Autres* (3)	072	327	074	327
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	14 227	086	14 227
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	27 415	098	27 415
	Total général (I + II)		110	28 291	112 173	28 119

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	-69
	Résultat de l'exercice	136	19 213
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	20 144
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 198
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 255)	172	4 677
	Comptes courants d'associés	173	59
	Autres dettes	175	1 041
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	7 975
	Total général (I + II + III)	180	28 119

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	877
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise AB TRUCK — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	153 527
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services *		215	218	
				217		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	3 500
	Autres produits				230	7
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	157 034
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	125 498
	Variation de stocks (marchandises)*				236	-1 942
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)			242	4 089
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	)	244	290
	Rémunérations du personnel*				250	6 026
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	103
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	173
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	134 238
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	22 796
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	164
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	3 419
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310	19 213

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	19 213	314
Réintégrations — Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles*		322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	3 419	
Divers*, dont intérêts excédentaires des entes-ets d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	164	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions — Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342
Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986	ZFU-TE *(44 octies A)* 987			
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)* 981	JEI *(44 sexies A)* 989			
ZRD *(44 terdecies)* 127	ZRR *(44 quindecies)* 138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)* 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
ZFANG *(44 quaterdecies)* 345				
BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	22 796	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	22 796	372

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB TRUCK — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	277	464		466	277	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	600	474		476	600	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	877	494		496	877	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	64	554		556	64
	Autres immobilisations corporelles	560		562	109	564		566	109
TOTAL		570		572		574		576	173

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB TRUCK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amen. div.	740		745	
Materiel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-D-SD		780

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	9 943
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	6 867
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : AB TRUCK — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	153 527
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	153 527

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	3 500
Variation positive des stocks	111	1 942
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 449

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	125 498
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	4 089
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	129 588

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	29 388

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	29 388

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	153 527	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	01/01/2023		016	31/12/2023
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2024) ISALUMPIA